

Puis-je passer en L2 ?

Par **Marylou22**, le **18/04/2021** à **20:49**

Bonjour,

Je suis actuellement en L1 de droit.

Pendant mon premier semestre, j'ai eu de gros problèmes persos et j'avoue avoir totalement lâché mes études.

Resultat: Je ne suis pas allé aux TD et aux partiels des matières à TD (donc les trois matières majeures) Donc mon semestre 1 est defaillant.

Concernant les matières mineures j'en ai validé 2 sur 4. (je sais pas comment j'ai fait ?).

Bref. J'ai décidé de reprendre un minimum lors de mon deuxième semestre et m'en suis sorti avec des moyennes de TD pas degueu: 9,75 dans une matière, 10,3 dans une autre et 15 dans la troisième.

Actuellement je passe mes partiels de second semestre, on verra ce que ça donne.

Évidement, je compte aller aux rattrapages afin de rattraper au mieux mon premier semestre (sachant que j'ai zéro d'office aux TD des matières majeures du premier semestre, il me faut avoir 13 et non 10 aux épreuves pour valider les matières, si mes calculs sont bons).

Je passerai donc aux rattrapages les matières du premier semestre ainsi que les éventuelles matières du second semestre que je n'aurai pas validé.

Ma question est la suivante: Imaginons que je ne valide pas, même après les rattrapages, quelques matières du premier semestre et quelques matières du second semestre (Par ex: il me manque 2 matières du premier et 1 du second), pourrais-je prétendre au statut AJAC et passer tout de même en deuxième année ?

Seconde question: Mon premier semestre étant defaillant, suis-je obligée de repasser TOUTES les matières ou puis-je ne pas repasser les matières mineures que j'ai validé ?

Merci pour vos réponses ?

Par ., le **19/04/2021** à **00:17**

Bonsoir

Tout dépend du règlement de votre faculté sur l'obtention des années et semestres, il y en a un par faculté.

Dans ma fac de licence c'était 43 crédits qui étaient nécessaires au statut AJAC.

Normalement si votre semestre est défaillant vous ne repassez que ce que vous n'avez pas validé oui sauf règlement contraire mais c'est peu probable :).

Par **Isidore Beautrelet**, le **19/04/2021** à **12:42**

Bonjour

Il me semble que depuis la réforme des Licence, il faut impérativement valider au moins un semestre pour pouvoir prétendre au statut d'AJAC.